

# Charte du grimpeur de compétition et de ses parents

## Saison 2022-2023



### Contexte

Le club Sac à Pof offre un encadrement particulier aux compétiteurs, en leur consacrant des moyens humains, matériels et financiers conséquents.

Le club investit davantage sur les compétiteurs pour plusieurs raisons :

- Le club a choisi de se donner une vocation sportive ambitieuse, vis-à-vis de ses adhérents mais également de son environnement en répondant aux sollicitations de sa fédération et de ses instances délocalisées (ligue, comité territorial) à l'occasion de l'organisation de compétitions (accueil, arbitrage) ;
- Les compétiteurs et leurs parents sont des adhérents privilégiés qui représentent des forces vives auxquels le club peut faire appel lors de ses temps-forts ;
- Les compétiteurs représentent l'image du club auprès du milieu sportif local, des autres clubs de la région et de sa fédération ;
- Les résultats des compétiteurs du club servent à établir le classement national des clubs, qui donne accès à des financements sous forme de subventions en fonction de la place obtenue.

Le compétiteur recevant davantage d'attention, le club attend en retour une implication de sa part à la hauteur des moyens qui lui sont consacrés. La présente charte détaille les engagements du club auprès du compétiteur et l'implication attendue par le compétiteur et ses parents.

### Modalités d'accès aux groupes compétition

1. Deux groupes compétition sont organisés dans le club Sac à Pof :
  - Le groupe "**Compétition Enfants**", accueillant les enfants des catégories U10, U12 et U14. Ce groupe se réunit le mercredi de 16h30 à 19h au Polyèdre et le vendredi de 17h à 19h à la Tamise.
  - Le groupe "**Compétition Jeunes et Adultes**", accueillant les membres des catégories U16, U18, U20, seniors et vétérans. Ce groupe se réunit au Polyèdre le mercredi et le vendredi de 18h30 à 20h30.
2. La constitution des groupes se fonde uniquement sur la **catégorie d'âge**, car elle induit les compétitions auxquelles les grimpeurs peuvent participer. Il ne peut y avoir de dérogation permettant l'accès à un groupe d'âge auquel le compétiteur n'appartient pas, quel que soit son niveau.
3. L'accès à ces groupes se fonde sur le principe de la **détection**. À la fin de chaque année, les jeunes adhérents sont identifiés et sollicités par les encadrants pour intégrer un groupe compétition. Les nouveaux adhérents jeunes souhaitant rejoindre un groupe compétition doivent contacter le comité directeur. Ils seront invités à rencontrer les encadrants pour passer des tests de sélection. Les adultes et vétérans souhaitant rejoindre le groupe doivent en parler avec l'entraîneur qui décide de leur intégration au regard de leur projet sportif et du nombre de places disponibles.

## Engagements et implication du club

4. Le club propose deux créneaux d'entraînement pendant la semaine aux compétiteurs : le mercredi et le vendredi.

Les compétiteurs du groupe "**Compétition Jeunes et Adultes**" peuvent rester après leurs séances jusqu'à la fermeture de la salle. Ils peuvent accéder aux salles de Sac à Pof lors de tous les créneaux adultes dans la semaine, sans restrictions.

Les compétiteurs du groupe "**Compétition Enfants**" peuvent accéder aux créneaux adultes dans la semaine à condition d'être encadrés par un accompagnateur adhérent adulte.

5. Le club fournit gratuitement aux compétiteurs le T-shirt du club<sup>1</sup> permettant de participer aux compétitions. Il prête le matériel nécessaire aux sorties non encadrées des membres du groupe compétition : crashpads et casques pour tous, cordes pour les initiateurs.
6. Le club prend en charge les inscriptions des membres des groupes compétition pour toutes les compétitions officielles<sup>2</sup> de l'année. Le club rembourse les frais de déplacement et d'hébergement aux inter-régions et au championnat de France à concurrence d'une somme maximale forfaitaire déterminée au début de chaque année par le comité directeur.
7. Le club finance chaque année<sup>3</sup> l'accès aux formations fédérales des membres des groupes compétition et de leurs parents adhérents : juge de bloc et de difficulté, initiateur SAE, ouvreuse de club. Les personnes ayant bénéficié de ces formations sont invitées en retour à rendre service au club lorsque l'occasion se présente.

## Engagements et implication du grimpeur et de ses parents

8. Le compétiteur s'engage à **être ponctuel et assidu** dans sa participation aux créneaux d'entraînement de la semaine. Il prévient son entraîneur en cas d'impossibilité d'assister à l'entraînement ou de retard prévisible, afin que l'entraîneur puisse organiser sa séance en conséquence. Dès son arrivée, il se prépare rapidement pour être en mesure de participer à l'échauffement avec le groupe.
9. Le compétiteur s'engage à **respecter les encadrants et ses camarades**. Il est vigilant sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité, attentif aux consignes et veille à ne pas toujours grimper avec les mêmes personnes, ce qui permet de forger un esprit de groupe. Il est enthousiaste et constructif dans ses interventions. Il présente une attitude irréprochable lors des compétitions.
10. Le compétiteur s'engage à **respecter le matériel**. Il se présente aux séances d'entraînement avec un équipement adapté à sa pratique sportive (chaussons, vêtements, pof, accessoires d'échauffement). Il participe au rangement du matériel ayant servi à la séance.
11. En catégories **U10, U12 et U14**, le compétiteur s'engage à participer aux **championnats départementaux et régionaux**, ainsi qu'au championnat de France s'il se qualifie.

---

<sup>1</sup> Lors des compétitions officielles, un compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de son club, faute de quoi il s'expose à un carton jaune. Deux cartons jaunes dans l'année équivalent à un carton rouge, ce qui interdit au compétiteur de se présenter au reste des compétitions de l'année.

<sup>2</sup> Pour les catégories U16 et au-delà, les compétitions officielles sont celles qui comptent pour le classement permanent. Pour le groupe "Compétition Enfants", il s'agit du circuit fédéral (championnats départementaux et régionaux) ainsi que 4 opens de référence dans l'année.

<sup>3</sup> À concurrence d'un nombre maximum de formations déterminé au début de l'année par le comité directeur.

Le compétiteur à **partir de la catégorie U16** s'engage à **participer à au moins 3 compétitions officielles<sup>4</sup> de bloc et au moins 3 compétitions officielles de difficulté** pour obtenir un classement permanent dans ces deux disciplines. Il participe au minimum au **circuit des compétitions fédérales** (championnats départementaux et régionaux) et se présente s'il se qualifie aux inter-régions et aux championnats de France de bloc et de difficulté.

Le compétiteur à **partir de la catégorie U16** est **fortement incité** à participer aux compétitions **d'escalade de vitesse**. Cette discipline étant peu pratiquée, il est plus facile d'obtenir un bon classement permanent ce qui permet au club d'obtenir un meilleur classement national<sup>5</sup>. Par ailleurs, la participation aux championnats dans les 3 disciplines (difficulté, bloc, vitesse) permet de concourir pour le classement général du combiné au niveau régional et national, ce qui permet l'obtention de titres supplémentaires.

12. Le compétiteur à **partir de 12 ans** s'engage à **se former en tant que juge de bloc et de difficulté niveau 1**. Ces formations permettent au compétiteur d'avoir une connaissance des règles des compétitions auxquelles il participe pendant l'année, mais également de rendre service au club le cas échéant en arbitrant lors des compétitions pour les autres catégories.

Des formations de juge sont organisées à chaque début de saison par le club. Une seule journée de formation dans chaque discipline suffit pour devenir juge pour la saison en cours et le rester pour les saisons suivantes. **Les parents sont également invités à y participer** afin de pouvoir officier eux aussi lors des compétitions auxquelles le club participe<sup>6</sup>. Pour cela, ils doivent être licenciés.

13. S'il y est invité, le compétiteur est **fortement incité** à accepter d'intégrer **les équipes départementales et régionales** et se rend disponible pour participer à leurs rassemblements.

14. Les parents du compétiteur s'engagent à assister aux **réunions du groupe compétition** de leur enfant ainsi qu'à **l'assemblée générale du club**.

Ils sont invités dans la mesure du possible à **participer aux conduites** de leur enfant de manière régulière à l'occasion des compétitions.

Ils se soumettent à un devoir de réserve vis-à-vis des encadrants et n'interfèrent pas dans la relation entraîneurs/compétiteurs durant les entraînements : chacun son rôle.

Il est préférable qu'ils n'assistent pas aux entraînements de leur enfant, mais ils sont les bienvenus dans le hall ou dans les gradins en cas de besoin (club éloigné du domicile, discussions avec d'autres parents...). Un temps est prévu après chaque séance pour permettre aux parents d'échanger avec l'entraîneur de leur enfant. Ils peuvent également s'adresser aux correspondants du comité directeur auprès des groupes compétitions pour toute question.

15. Le compétiteur et ses parents s'engagent à **s'impliquer dans la vie du club** en participant à l'organisation des événements et des compétitions : démontage et nettoyage des prises, permanences lors des inscriptions, tenue de la buvette lors des compétitions...

---

<sup>4</sup> Par opposition aux compétitions "promotionnelles", les compétitions "officielles" comptent pour le classement permanent des compétiteurs.

<sup>5</sup> Le classement national des clubs est calculé en faisant la somme des places obtenues par ses quatre meilleurs concurrents ET ses quatre meilleures concurrentes au classement individuel, quelles que soient la discipline et la catégorie.

<sup>6</sup> Lors de chaque compétition auxquelles le club inscrit des compétiteurs, il doit également inscrire des juges officiels, faute de quoi le club s'expose à devoir payer des amendes.

16. Le compétiteur et ses parents sont invités à se former pour devenir **initiateur SAE<sup>7</sup>** et **ouvreur de club**. Ces formations sont prises en charge par le club, à concurrence d'un nombre maximum défini par le comité directeur chaque année. Elles sont ouvertes aux licenciés d'un niveau minimum de 5c en tête. La formation d'initiateur SAE est accessible dès 15 ans, celle d'ouvreur de club dès 16 ans. L'initiateur SAE est formé pour encadrer bénévolement en sécurité des groupes évoluant dans des salles. Cela lui permet d'intervenir en dépannage sur une séance, par exemple quand les salariés ne sont pas disponibles lorsqu'ils accompagnent lors des compétitions, ou de manière régulière sur un créneau le samedi.

## Droit à l'image, communication

17. Le club souhaite valoriser son activité par l'intermédiaire de publications sur les réseaux sociaux, dans les revues municipales ou pour annoncer certains événements. La signature de la présente charte induit le consentement par le compétiteur et ses parents à l'utilisation par le club des photos et vidéos produites à l'occasion de l'activité des groupes compétition où son image apparaît.
18. Chaque année, deux correspondants du comité directeur auprès des groupes compétition sont identifiés. Ce sont les intermédiaires privilégiés entre les parents et le comité directeur.
- Correspondante du groupe "Compétition Jeunes et Adultes" : Gwenaëlle LUDÉS (maman de Candice, U16) : [gwenaelle.sacapof@gmail.com](mailto:gwenaelle.sacapof@gmail.com) (06.64.12.54.09).
  - Correspondante du groupe "Compétition Enfants" : Aurélie BERTHOLON (maman de Margot, U16) : [aurelie.sacapof@gmail.com](mailto:aurelie.sacapof@gmail.com) (06.63.42.24.19).
19. Un groupe Whatsapp regroupant l'ensemble des compétiteurs et leurs parents est constitué pour permettre des échanges informels et partager des photos et vidéos lors des compétitions. Merci de bien vouloir vérifier votre appartenance à ce groupe au début de l'année et de nous indiquer les mises à jour à effectuer pendant l'année.
20. Un fichier partagé est constitué pour l'organisation des compétitions. Il permet de recenser les compétiteurs souhaitant s'inscrire, les moyens de transport et d'hébergement.

## Coaching privé

21. Si le compétiteur souhaite faire appel à un coach privé pour compléter ses entraînements, il doit le faire dans le respect des modalités suivantes :
- Les séances de coaching ne doivent pas intervenir dans les salles de Sac à Pof ;
  - Pendant les séances du groupe compétition, les seules directives à appliquer sont celles de l'encadrant du club ;
  - Il est préférable de signaler à l'encadrant du club l'existence du coach privé et la nature des séances pratiquées afin de prévenir tout risque de blessure

## Signature par le compétiteur et ses parents

Nom et prénom du compétiteur :

Date & signature :

Parent 1 :

Date & signature :

Parent 2 :

Date & signature :

---

<sup>7</sup> SAE signifie "Structure Artificielle d'Escalade".